

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 3 décembre 2018 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Cinq (5) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1812-333

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2018
- 0.5 Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2018
- 0.6 Suivi au procès-verbal
- 0.7 Période de questions
- 0.8 Élections provinciales du 1er octobre 2018 – Félicitations à M. Robert Bussières, député de Gatineau, M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais et M. François Legault, premier ministre.

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Demande d'aide financière « Volet 1 » Sécurité civile
- 110-02 RIAM - Adoption des prévisions budgétaires 2019
- 110-03 Demande d'appui de la RIAM
- 110-04 Transport 2018-2019 pour le club de Ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau
- 110-05 Calendriers des séances régulières du conseil pour l'année 2019
- 110-06 Adoption du plan triennal des immobilisations de la Municipalité
- 110-07 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des fêtes
- 110-08 Registre des déclarations – Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 110-09 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 110-10 Demande d'appui de la ville de Gracefield _ Réseau cellulaire
- 110-11 Autorisation de paiement de factures – Garage municipal
- 110-12 Autorisation d'achat dans le cadre du projet du garage municipal
- 110-13 Projet de construction du garage municipal –ODP #2

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 30 novembre 2018
- 130-02 Présentation des comptes payés au 23 novembre 2018
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 23 novembre 2018
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 23 novembre 2018
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2018

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-01 Adjudication contrat des visites préventives

300 TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-01 Autorisation de dépense – Peinturer le local de la bibliothèque

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-01 Procès-verbal de la RIAM
- 800-02 APLC – Rapport des activités

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

- 1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1812-334

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1812-335

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1812-336

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyé par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la Municipalité à présenter une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour la somme de 4 500 \$, dans le cadre du « Volet 1 » du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

D'AUTORISER Monsieur Jim Smith à signer pour et au nom de la Municipalité de Messines, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

R1812-337

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA R.I.A.M. VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET DE LA QUOTE-PART

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines est membre de la Régie intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki, Vallée-de-la-Gatineau (R.I.A.M.);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec, article 603 « La régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence »;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des prévisions budgétaires de la R.I.A.M., pour l'année financière 2019;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Lachapelle, gérant de la R.I.A.M. a également informé la Municipalité que la Quote-Part 2019 de la municipalité de Messines est établie à 27 825\$, soit une diminution de 193\$ comparativement à l'année 2018.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le Municipalité de Messines adopte le budget 2019 de la R.I.A.M. tel que déposé.

ADOPTÉE

R1812-338

DEMANDE D'APPUI DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI, VALÉE DE LA GATINEAU (RIAM)

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport de Maniwaki représente un outil de développement économique et de sécurité publique important pour la région;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des infrastructures soit la mise à niveau des lieux d'accueil, la mise en place d'une nouvelle approche GPS et l'amélioration des aspects de sécurité de celle-ci semble indispensable pour la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau est convaincue que l'initiative aura un impact positif au sein de la communauté de la Vallée-de-la-Gatineau

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Denis Bonhomme,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER le projet de mise à niveau des infrastructures de l'aéroport de Maniwaki (R.I.A.M.) ainsi que la demande adressée au programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales.

ADOPTÉE

R1812-339

CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – TRANSPORT 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le Mont Ste-Marie reconduit son offre à prix réduit (passe étudiante MRC Vallée-de-la-Gatineau), pour l'hiver 2018-2019 aux jeunes d'âges scolaires de 7 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Georges Lafontaine, responsable du Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau, sollicite la participation de la Municipalité afin d'offrir aux jeunes adeptes de ski ou de planche qui souhaitent se rendre au Mont Ste-Marie, un service de transport par autobus scolaire, soit un transport qui sera étalé sur 8 dimanches consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE M. Lafontaine informe la Municipalité que les frais de transport pour les huit (8) dimanches ont été établis pour la saison 2018-2019, à 140\$ par participant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe à cette activité depuis de nombreuses années et que vu la popularité du programme, le conseil et d'avis que ce programme mérite de nouveau l'appui de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines s'engage à payer la somme de 140\$ par participant pour le transport organisé par le club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau, saison 2018-2019, au Mont Ste-Marie;

QUE le paiement du transport effectué par le Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau est conditionnel à ce que le parent de l'enfant participant présente une preuve d'achat d'une passe étudiante émanant du Mont Ste-Marie, pour la saison 2018-2019 et/ou suite à une confirmation du Mont Ste-Marie;

AUTORISE l'administration municipale d'émettre un chèque au nom du transporteur Transport A. Heafey à la fin de la période d'inscription, soit d'un montant représentant la somme obtenue en multipliant le nombre de transports (participant) fois 140\$.

Note au procès-verbal : un rapport indiquant le nom des participants et de la somme déboursée devra être déposé lors de la séance du conseil qui suit l'émission du chèque.

ADOPTÉE

R1812-340

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque rencontre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau
Il est résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, et que celles-ci se tiendront à la date et l'heure indiquée ci-dessous:

Assemblée du mois de	Date de l'assemblée	Heure
Janvier	Lundi, le 7 janvier	19h00
Février	Lundi, le 4 février	19h00
Mars	Lundi, le 4 mars	19h00
Avril	Mercredi le 3 avril	19h00
Mai	Mercredi, le 1 mai	19h00
Juin	Mercredi, le 5 juin	19h00
Juillet	Mercredi, le 3 juillet	19h00
Août	Mercredi, le 7 août	19h00
Septembre	Mercredi, le 4 septembre	19h00
Octobre	Lundi, le 7 octobre	19h00
Novembre	Lundi, le 4 novembre	19h00
Décembre	Lundi, le 2 décembre	19h00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités.

ADOPTÉE

R1812-341

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal; « le Conseil d'une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents. »

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Denis Bonhomme,
Appuyé par le conseiller Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER le plan triennal des immobilisations pour les années 2019-2020-2021 tel que déposé et que le document intitulé «Programme triennal en immobilisation » fasse partie intégrante de la présente résolution. (Annexe A)

ADOPTÉE

R1812-342

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

QUE les bureaux de la Municipalité seront fermés pour la période des Fêtes, du lundi 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019, inclusivement.

ADOPTÉE

R1812-343

**LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE –
REGISTRE DES DÉCLARATIONS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2018-346, règlement portant sur « Code d'éthique et déontologie des élus municipaux »

CONSIDÉRANT QUE le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre des **déclarations** faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier (ci-après appelle le « DG ») informe le conseil qu'il n'a reçu aucune déclaration pour la période du 6 décembre 2017 au 3 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyé par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la déclaration du directeur général, et ce conformément aux dispositions de la loi applicable.

ADOPTÉE

R1812-344

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums, à défaut de déposer la déclaration dans le délai fixé, le membre du conseil n'a plus le droit, à compter du dixième jour qui suit l'expiration de ce délai et tant que tel, d'assister aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions ni à celles du conseil, des comités et des commissions de la municipalité régionale de comté, de la communauté métropolitaine ou d'une régie intermunicipale, ni à celles de tout autres conseil, comité, commission ou organisme public dont il fait partie en raison du fait qu'il est membre du conseil de la municipalité, de la municipalité régionale de comté, de la communauté ou de la régie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Jim Smith, déclare avoir reçu une copie de la déclaration des d'intérêts pécuniaires dûment complétée conformément à la loi, des élus suivants :

Poste	Nom	Déposée	Date
Maire	Ronald Cross	✓	3 décembre 2018
Siège #1	Anne Langevin	✓	3 décembre 2018
Siège #2	Annie Galipeau	✓	3 décembre 2018
Siège #3	Éric Galipeau	✓	3 décembre 2018
Siège #4	Denis Bonhomme	✓	3 décembre 2018
Siège #5	Yves St-Jacques	✓	3 décembre 2018
Siège #6	Jean-Guy Carignan	✓	3 décembre 2018

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE les déclarations d'intérêts pécuniaires reçues sont acceptées telles qu'elles ont été déposées, à savoir :

Note au procès-verbal : Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au MAMOT, direction régionale de l'Outaouais

ADOPTÉE

R1812-345

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE GRACEFIELD RELATIVEMENT AU RÉSEAU CELLULAIRE INCOMPLET DE LA RÉGION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a fait parvenir à la Municipalité de Messines une demande d'appui relativement à leur requête de développement du réseau cellulaire de son territoire auprès du député William Amos;

CONSIDÉRANT QUE le problème d'accès à un réseau cellulaire est présent sur l'ensemble du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'aujourd'hui ce service est, de par sa nature et sa fonction, un service essentiel, tant au développement de la région, à la sécurité, aux communications et du télétravail;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyé par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil appui la Ville de Gracefield dans leur requête auprès du député William Amos afin qu'il entreprenne tous les moyens mis à sa disposition afin de prioriser l'accès à un réseau cellulaire fiable et efficace.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Ville de Gracefield, à monsieur William Amos, député de Pontiac, à monsieur Robert Bussièrès, député de Gatineau, ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

R1812-346

AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement au montant de 18 759.20\$ plus les taxes applicables pour les factures relativement aux travaux de construction du garage municipal soit:

Item	Fournisseurs	Montant avant taxes
1	Qoui-Mi excavation	15 359.80 \$
2	Entreprises électriques B.L.	508.15 \$
3	Groupe Brunet	1 625.00 \$
4	LH2	400.00 \$
5	EXP	866.25 \$
TOTAL		18 759.20 \$

ADOPTÉE

R1812-347

AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont été saisis d'une demande d'achat d'équipement à acquérir, jugés nécessaires dans le cadre du projet de construction du garage municipal, tel que suit à savoir;

ITEM	DESCRIPTION	MONTANT
1	Étagères pour entrepôt	2 212.00\$
2	Compresseur air – 7.5 forces, capacité 80 gallons	3 334.90\$
3	Système « pont roulant »	4 000.00\$
TOTAL (taxes applicables en sus) :		9546.90\$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense pour l'achat de diverses pièces d'équipement tels que présentés, et ce pour un montant total de 9 546.90 \$ en plus des taxes applicables auquel s'ajouteront certains frais de démantèlement et de transport;

D'AUTORISER un transfert budgétaire afin d'acquitter les frais découlant de la présente résolution :

Du poste GL #	Au poste GL #	Montant du transfert
03-27065-000	03-31032-725	9 546.90* \$

*à ce montant s'ajoutera le montant des taxes applicables

ADOPTÉE

R1812-348

AUTORISATION DU 2^{ième} PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE Robert Ledoux, architecte, a émis un certificat de paiement pour le 2^{ième} versement dans le projet de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le montant s'élève à 207 935.89 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un déboursé au montant de 207 935.89 \$ au nom de l'entrepreneur Vamaya., et ce conformément à la demande de paiement déposée par monsieur Robert Ledoux, architecte.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1812-349

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 30 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 30 novembre 2018, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 79 207.81 \$.

ADOPTÉE

R1812-350

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 23 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 27 octobre 2018 au 23 novembre 2018, pour la somme de 156 295.02 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
9	Chèques fournisseurs émis	111 541.50 \$
37	Prélèvements électroniques	44 753.52 \$
	TOTAL :	156 295.02\$

ADOPTÉE

R1818-352

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2018, dont celle-ci représente la somme de 43 220.11 \$

ADOPTÉE

R1812-353

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 23 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 27 octobre 2018 au 23 novembre 2018, dont celui-ci représente une somme de 9 781.81 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1812-354

VISITES DE PRÉVENTION INCENDIE 2018 POUR LES RISQUES ÉLEVÉS À TRÈS ÉLEVÉS - OCTROI D'UN CONTRAT À PSM GESTION DE RISQUES

CONSIDÉRANT QU'en adhérant au schéma de couverture de risque de en sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (SCRSI), la municipalité de Messines doit en assumer ses responsabilités et ses devoirs ;

CONSIDÉRANT QUE l'action no 7 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé stipule de *maintenir et, au besoin, bonifier le programme régional concernant l'inspection périodique des risques plus élevés* ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'inspection doit être effectuée par des préventionnistes mandatés dont les services proviennent d'entreprises privées ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget pour ce type d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues à même le budget 2018 pour mandater l'entreprise PSM Gestion de risques ayant comme mission d'effectuer la visite de trois établissements à risques élevés ou très élevés en plus de l'élaboration d'un plan d'intervention pour chacun, et ce, pour un montant total de 1 800\$ en plus des taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise PSM Gestion de risques de Lac-des-Écorces (Québec) pour effectuer 3 visites de prévention incendie pour les risques élevés et/ou très élevés en plus de l'élaboration de 3 plans d'intervention tel que suit à savoir :

Établissement	Inspection incendie + plan d'intervention
Place Saint-Raphaël	625.00 \$
École Ste-Croix	625.00 \$
Église	550.00 \$

Et ce pour l'année 2018 pour un montant total de 1 800.00 \$ en plus des taxes applicables.

QUE le directeur général, monsieur Jim Smith, soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la municipalité de Messines.

ADOPTÉE

R1812-355

AUTORISATION D'ACHAT D'UN ARBRE DE NOËL

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'un arbre de Noël artificiel en remplacement de l'actuel arbre, dont l'état général est désuet au montant de 199.99 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R1812-356

AUTORISATION D'ACHAT D'UN HABIT DE PÈRE NOËL

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'un habit de père Noël au montant de 250.00 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

R1812-357

FESTIVAL DU LIVRE SCHOLASTIC 2018 - RAPPORT

Le conseiller Éric Galipeau fait un rapport verbal aux membres du conseil suite à la tenue du Festival du Livre qui a eu lieu le 28 novembre 2018 à la salle Réjean Lafrenière. L'activité fut un franc succès, les ventes au montant de 1 997.00 \$ constituent les meilleures réalisées au cours des différentes années et représentent un crédit d'achat d'une valeur de 918.62 \$. Le crédit a donc permis l'acquisition de nouveaux livres qui ont été remis à la bibliothèque de l'école Sainte-Croix de Messines.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1812-358

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:30

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/Secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général et secrétaire-trésorier